



# REFLUX D'ÉGOUT ? PROTÉGEZ-VOUS

## QU'EST-CE QUE LE REFLUX D'ÉGOUT ?

Lors d'évènements pluvieux intenses ou d'engorgement ponctuel du réseau d'assainissement, le niveau d'eau peut monter dans les collecteurs principaux et les branchements attenants.

Dans ce cas, si un immeuble raccordé sur ce réseau possède un sous-sol avec un réseau non étanche ou des appareils sanitaires, les eaux usées ou pluviales ressortent depuis le branchement et inondent cette partie (cas n°1).

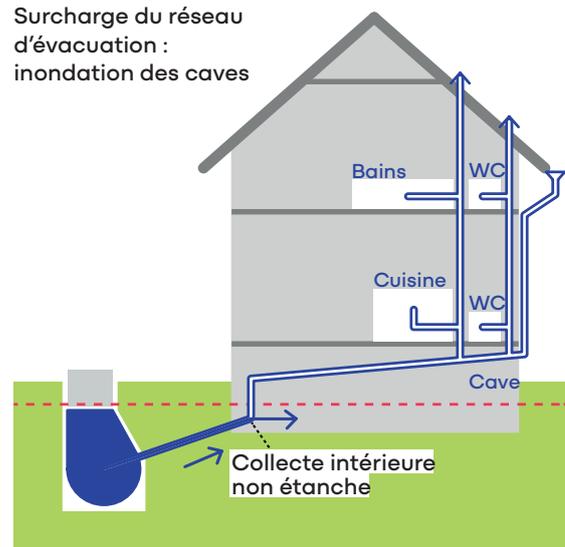
De même, si l'habitation est située en contrebas de la voie, elle peut être inondée par les appareils sanitaires du rez-de-chaussée (cas n°2).

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans ces deux cas, le règlement sanitaire départemental (art. 44) précise que c'est au propriétaire de l'immeuble de prendre toutes les dispositions nécessaires pour se prémunir d'une inondation depuis son branchement.

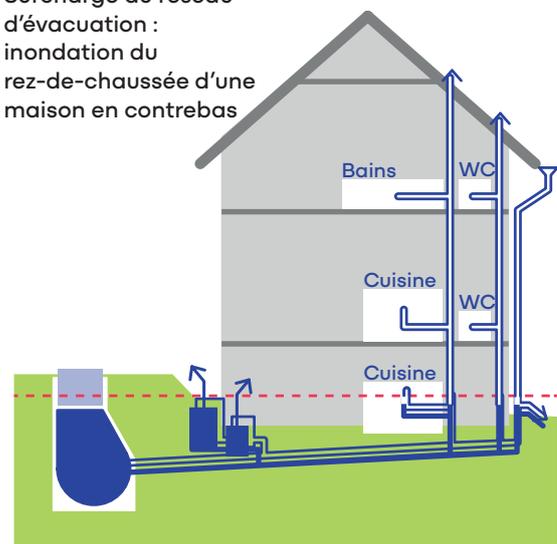
### CAS N°1

Surcharge du réseau d'évacuation :  
inondation des caves



### CAS N°2

Surcharge du réseau d'évacuation :  
inondation du rez-de-chaussée d'une maison en contrebas



## PROTÉGEZ VOTRE LOGEMENT

Chaque bâtiment est différent, il n'existe donc pas de solution unique pour se protéger des remontées d'eaux usées. Toutefois quelques règles simples peuvent faire la différence :

### Étanchéité des canalisations

Si votre logement comporte des parties situées en dessous du niveau de la rue, comme une cave, un sous-sol ou un garage, les canalisations qui s'y trouvent doivent être parfaitement étanches. Les regards d'accès (petits couvercles qui permettent d'inspecter les canalisations) doivent être fermés hermétiquement, pour empêcher toute remontée d'eau en cas de pression dans les tuyaux.

### Séparation de la collecte

Il est recommandé de séparer les eaux usées provenant des étages au-dessus du niveau de la rue de celles qui viennent d'en dessous.

Cela permet aux étages supérieurs de continuer à s'évacuer normalement, même si un clapet anti-reflux (dispositif qui empêche l'eau de remonter) est activé pour les zones basses.

## LES SOLUTIONS EXISTENT

### Le clapet anti-retour

Dispositif simple, il se ferme en cas de remontée d'égout. Il est facile à mettre en place en domaine privé et s'adapte à la plupart des situations. Si des dépôts sont présents dans le clapet, l'étanchéité n'est plus assurée à sa fermeture.

### Le dispositif de pompage

Cette solution consiste à séparer le réseau privé d'assainissement des collecteurs sous la voie et de le raccorder via une pompe. Les eaux peuvent ainsi être refoulées vers le réseau de collecte des parties supérieures de l'habitation. Ainsi, le reflux d'égout ne peut plus se propager. Les appareils sanitaires peuvent continuer à évacuer l'eau même lors d'une surcharge du réseau public. En cas de coupure d'électricité, l'évacuation des niveaux inférieurs n'est plus assurée. Il existe des clapets munis d'une pompe, combinant les avantages des deux systèmes.

## MISE EN OEUVRE ET ENTRETIEN

Ces équipements nécessitent une maintenance ou un nettoyage régulier (minimum une fois par an). Ces solutions sont mises en place par des professionnels du bâtiment ou des plombiers.

### CAS N°3

Maison protégée par un système de pompage dans la partie inférieure

